



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Un dispositif d'aides à la transformation numérique aux sociétés agricoles

Afin de suivre au plus près les évolutions économiques, technologiques et sociétales des entreprises, son dispositif d'aides à la transformation numérique. Ce dernier s'ouvre notamment aux sociétés à prendre le virage de l'agriculture numérique.

Publié le 4 Mars 2024

En 2020, Limoges Métropole mettait en place son dispositif d'aides à la transformation numérique à destination des entreprises du territoire, venant répondre à un enjeu stratégique majeur : la digitalisation des processus. L'investissement total porté par les entreprises depuis le début de l'opération s'élève à 1 175 207 €

Depuis son lancement, le « Coup de pouce digital » a contribué à :

- > La digitalisation de 254 entreprises
- > La création de 105 emplois

Aujourd'hui, le dispositif évolue pour se décliner en 3 volets : « Agriculture numérique », « Coup de pouce digital » et « Coup de pouce cyber ».

Promouvoir l'agriculture numérique

Évolution majeure, l'aide à la transformation numérique devient accessible aux exploitations agricoles sans salarié et en activité depuis au moins 3 ans. Jusqu'au 31 décembre 2024, ce dispositif est destiné à accompagner les projets qui, grâce au numérique, permettent d'améliorer la compétitivité des exploitations, les conditions de travail, l'impact environnemental et le bien-être animal.

Une aide de 5 000€ HT maximum est mobilisable pour des investissements dans des outils et/ou matériels numériques permettant, par exemple, l'optimisation de la conduite des cultures, la diminution des risques de maladies au sein des élevages, l'optimisation des traitements phytosanitaires, le pilotage de systèmes d'irrigation, etc.

Vers une réelle transformation digitale

Limoges Métropole fait aussi évoluer le dispositif « Coup de pouce digital ». Afin de justifier le critère de « transformation » numérique, l'aide s'adresse aux entreprises d'au moins 1 salarié existant depuis minimum 3 ans et dont les projets doivent s'inscrire dans un processus d'intégration des outils digitaux. Ce volet permet d'accompagner la création de sites web spécifiques, l'acquisition de nouveaux logiciels métier, le recours à de nouvelles technologies associatives, par exemple, l'intelligence artificielle ou l'achat de matériel informatique spécifique.

Le « Coup de pouce cyber » en renfort

« Coup de pouce cyber » permet de soutenir les projets de sécurisation des données des entreprises dont le montant peut atteindre 5 000€. Afin de bénéficier de cette aide, il est demandé aux entreprises la réalisation systématique d'un diagnostic de maturité cyber, qui peut être réalisé gratuitement auprès de Limoges Métropole ou tout autre organisme qualifié dans le cadre de programme « Mon Aide Cyber » de l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

Cette aide est accessible aux entreprises de tous secteurs employant au moins 1 salarié et en activité depuis au moins 3 ans.



« Optim'eau » 'va plus loin

Dès le mois de juin, le dispositif Optim'eau destiné à accompagner la transition hydrique des entreprises soutiendra leurs dépenses d'investissement dans des solutions d'optimisation des consommations et de réduction des pollutions, en plus des dépenses de prestations externes déjà éligibles. Optim'eau s'adresse à toutes les entreprises d'au moins 1 salarié et en activité depuis 3 ans. Dans ce cadre une aide jusqu'à 15 000€ est proposée (sous conditions).

